Services

- Office of the Attorney General
- access: defence
- Articling Opportunities
- Child Support
- Civil Case Management
- Contingency Fees
- Court Addresses
- Court Fees
- Family Justice
- Getting a Lawyer/Legal Aid
- Going to Court
- Jury Duty
- Legislation
- Mandatory Mediation
- Ontario Justice International
- Post and Prejudgment Interest Rates
- Power of Attorney
- Publications
- Simplified Procedure
- Small Claims Court
- Supervised Access
- Victims and Witnesses

Ministry of the Attorney General, Ontario Native Affairs Secretariat & Democratic Renewal Secretariat 2004-2005 Accessibility Plan

Table of Contents

- Introduction
- Message from the Minister
- Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2004-2005
- For more information

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of the Attorney General, Ontario Native Affairs Secretariat and Democratic Renewal Secretariat. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

Access to justice is a fundamental component of Ontario's world-class justice system. In working to strengthen and provide enhanced accessibility, the McGuinty government is working to build strong and liveable communities that offer a high quality of life for Ontarians of all abilities.

With the release of our second Accessibility Plan, I am pleased to recognize significant progress and plans for continued improvement in making our programs, services and facilities more accessible to people with disabilities. Most notably, we are moving forward to remove physical barriers in many of our buildings and premises and we are working toward addressing accessibility issues at our major courthouse projects. For example, the recently opened courthouses in Chatham and Owen Sound meet existing regulations and the established barrier-free design guidelines. It is important that the Ontario Public Service leads by example in building on our successes and achievements and becoming an accessible and inclusive employer and service provider.

We are proud of the progress we've made, however, work remains to be done. The government is committed to working with Ontarians with disabilities on measures that will allow them to fully participate in building a stronger province. Through the Democratic Renewal Secretariat, we will be exploring ways of making it easier for all citizens to vote, including making polling stations more accessible for people with disabilities. The government will also introduce, this fall, measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) strong and effective.

This Accessibility Plan outlines specific and clear actions to be taken over the coming year to ensure that the vital public services we provide are more accessible for people with disabilities. It provides for continued improvement in operating barrier-free facilities, and in ensuring that accessibility will be considered in future initiatives and in the procurement of goods and services. The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate our ministry's efforts to support the government's commitment to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities. We are delivering real, positive change that will make Ontario strong, healthy and prosperous.

The Honourable Michael J. Bryant
Attorney General
Minister Responsible for Native Affairs
Minister Responsible for Democratic Renewal

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Commitment:

Post Accessibility Plans on the ministry/secretariats' Internet sites in an accessible format.

Status:

Complete.

Action and Timeframe:

The Accessibility Plan was posted on the ministry/secretariats' Internet sites in an accessible format in March 2004.

Commitment:

All new material posted on the ministry/secretariats' Internet sites will continue to be accessible to people with disabilities and will conform to Priority One and Two accessibility standards developed by the World Wide Web Consortium (W3C) and their Web Accessibility Initiative (WAI).

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

All new material posted to the ministry/secretariats' Internet site is accessible by people with disabilities and conforms to Priority One and Two accessibility standards developed by the World Wide Web Consortium (W3C) and their Web Accessibility Initiative (WAI). The interim Democratic Renewal website was developed in compliance with accessibility requirements as stipulated under section 6 of the ODA. All ministry/secretariats' websites incorporate compatibility with text reader technology, ease of navigation for people who rely on alternative pointing devices, graphics supported by alternate text, high contrast colours and colour schemes to accommodate people with a visual impairment or who are colour blind and a fully-proportional site that allows users to enlarge or shrink font sizes.

Commitment:

Ensure that acts or regulations currently under review or going forward have issues of accessibility and barrier removal included in the review process.

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

Acts and regulations that went forward were reviewed prior to being finalized.

Commitment:

Conduct an assessment to address accessibility requirements within operating proposals put forward in the 2004-05 business planning submissions.

Status:

Deferred.

Action and Timeframe:

Deferred until 2005/06 Results-Based Plan (RBP).

Rationale:

The templates provided by Management Board Secretariat (MBS) for the 2004-2005 Results-Based Plan did not include information on the ODA. It was therefore not possible to track ODA implications in all Results Based Planning notes.

Commitment:

Update internal procurement practices to comply with accessibility requirements of new corporate procurement directives.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

Ongoing

Rationale:

As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment:

Ministry/secretariat program managers and supervisors will be given guidance on accessibility in all procurement activities as required under Section 5 of the ODA. All staff with responsibility for procurement will receive the Guidelines for Implementing Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act once distributed by Management Board Secretariat.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

Ongoing

Rationale:

As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment:

Review the Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses to ensure continued compliance with existing and new government guidelines for accessibility and, where necessary, make recommendations for revision.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry has reviewed and will continue to review the Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses to ensure compliance with existing and new government guidelines for accessibility. The ministry will monitor the development of any new or revised guidelines through ongoing communication and consultation with the Ontario Realty Corporation (ORC).

Commitment:

All new construction/planning will continue to comply with the Ontario Building Code and address all current Ontario Realty Corporation guidelines for accessibility.

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

New construction/planning for capital projects will comply with existing Building Code and address current barrier-free requirements as identified in the Ontario Realty Corporation guidelines for accessibility.

Commitment:

Once received, revised Ontario Realty Corporation guidelines will be

clearly communicated within the ministry/secretariats.

Status:

Guidelines are pending.

Action and Timeframe:

To be determined.

Commitment:

The Lease Activity Request Template will be updated to incorporate accessibility concerns. Each time a lease renewal is reviewed, accessibility requirements will be considered and communicated to Ontario Realty Corporation.

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

All new leases are reviewed for accessibility though the mandatory building requirements and the Ontario Realty Corporation lease schedules requiring barrier-free access. Accessibility requirements are also included in lease renewals and, where possible, negotiated into the renewal agreements.

Commitment:

In the annual planning process, the ministry will ensure that accessibility concerns are addressed in program requests for minor capital repair and rehabilitation projects.

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

In the 2004-05 Infrastructure Planning Process, all minor capital repair and rehabilitation project requests were reviewed for accessibility issues.

Commitment:

The ministry will incorporate accessibility as a component of its annual Infrastructure Plan requests.

Status:

Commitment achieved.

Action and Timeframe:

A 15 percent increase in capital funding was requested in the 2004-05 Infrastructure Plan to address ODA requirements. The majority of this funding was deferred to 2005-06 pending the outcome of the Results-Based Planning process and a review of all programs and services.

Commitment:

Include ODA information in the employee orientation program on the ministry/secretariats' intranet site.

Status:

Completed.

Action and Timeframe:

The ministry/secretariats' intranet site has been updated to include ODA information.

Commitment:

Information on procedures for responding to requests for publications in alternate formats will be made available to staff through the intranet site.

Status:

Completed.

Action and Timeframe:

Information on the procedure for responding to requests for publications in alternate formats was posted on the intranet site.

Commitment:

Information on how to use the ministry/secretariat's TTY phone line and how the number is provided/advertised to the public will be made available to staff through the intranet site.

Status:

Completed

Action and Timeframe:

TTY service for people who are deaf is provided through a dedicated central line. Information on how to use the ministry/secretariats' TTY phone line was posted on the intranet site.

Commitment:

Review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality of service and accommodation for people with disabilities as part of existing government accommodations requirements.

Status:

In progress.

Action and Timeframe:

Procedures are in place to ensure that employees and job applicants receive accommodation as required. Due to the identified need for employee accommodations, one of the ministry/secretariats' commitments for 2004/05 is the hiring of an Employee Accommodations (EA) Coordinator. Amongst the various duties, the EA Coordinator will review the recruitment process and make recommendations for improvement in accommodating people with disabilities.

Commitment:

Training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities will be made available to all new managers.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

Online ODA training is available to all ministry/secretariat managers. This training includes a component on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants.

As well, a First Contact project has been initiated to develop human resources orientation materials for new manager. Materials are still in the development phases, and the ODA and accommodating the accessibility needs of employees and job applicants will be one of the components of this training.

Additionally, one of the ministry/secretariat's commitments for 2004/05 is the hiring of an Employee Accommodations (EA) Coordinator. The EA Coordinator will be focused on developing tools to assist managers in dealing with accommodation issues.

Commitment:

Include ODA training as a requirement in new learning plans for ministry managers/supervisors.

Status:

Completed.

Action and Timeframe:

As part of their 2004/05 performance contracts, Assistant Deputy Ministers were required to ensure that all new managers/supervisors take

the online ODA training program.

Commitment:

The ministry/secretariats will research and identify appropriate training programs for receptionist/public inquiry staff and others working directly with the public so that staff understand the full scope of the definition of 'disability' and 'barriers to accessibility' as defined under the ODA.

Status:

Completed.

Action and Timeframe:

The ministry/secretariat has identified training opportunities for these staff members. One of the ministry/secretariats' 2004/05 commitments is that all receptionist/public inquiry staff and others working directly with the public take the online ODA training.

Commitment:

Ensure that the ministry's new Human Resources Plan is consistent with the requirements of the ODA.

Status:

Deferred.

Action and Timeframe:

To be determined.

Rationale:

Because of the change in government and the implementation of results-based planning, the Human Resources Plans for 2004-05 were deferred until the next fiscal year. The new Deputy Minister at the Centre For Leadership and Human Resources Management is working on a new process and template for next year's plan.

Commitments and Strategies for 2004-2005

Legislative Requirements

Commitment:

The Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses will be reviewed to ensure compliance with existing and new government guidelines for accessibility and, where necessary, make recommendations for revision.

Action:

The ministry will continue to review the Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses to ensure compliance with existing and new government guidelines for accessibility. The development of revised standards will be monitored through ongoing communication and consultation with the Ontario Realty Corporation (ORC).

Timeframe:

Ongoing.

Commitment:

Revisions to Ontario Realty Corporation's accessibility guidelines will be communicated to staff of the Ministry of the Attorney General (MAG), Ontario Native Affairs Secretariat (ONAS) and Democratic Renewal Secretariat (DRS).

Action:

Upon receipt of revised Ontario Realty Corporation guidelines, a communication strategy will be developed to clearly communicate changes across the ministry/secretariats.

Timeframe:

To be determined; the above commitment is pending receipt of the revised guidelines from Ontario Realty Corporation. This commitment is deferred from 2003/04 Accessibility Plan.

Commitment:

Ministry/secretariat program managers and supervisors will be given guidance on accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA.

Action:

The ministry/secretariats will continue to consider accessibility issues in their procurement activities. All staff with responsibility for procurement will receive the Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA.

Timeframe:

2004-05

Commitment:

All new material posted to the ministry/secretariats' Internet sites will continue to be accessible by people with disabilities, as required under section 6 of the ODA.

Action:

The websites will continue to comply with the internationally recognized Priority One and Two accessibility standards developed by the World Wide Web Consortium (W3C) and their Web Accessibility Initiative (WAI). The websites will continue to incorporate compatibility with text reader technology, ease of navigation for people who rely on alternative pointing devices, graphics supported by alternate text, high contrast colours and colour schemes to accommodate people with a visual impairment or who are colour blind and a fully-proportional site that allows users to enlarge or shrink font sizes.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to work with Publications Ontario to respond to requests by or on behalf of a person with a disability for ministry/secretariat publications in alternate formats in a timely matter, unless it is not technically feasible to do so.

Action:

When ministry/secretariat staff receives a request, staff will refer it to Publications Ontario according to the current procedure for handling requests.

Timeframe:

Ongoing as requested

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to accommodate the accessibility needs of their employees in accordance with the Ontario Human Rights Code to the extent that the needs relate to their employment.

Action:

Employment accommodation will continue to be provided on an individualized basis in accordance with the Ontario Human Rights Code and corporate policy.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to accommodate people with disabilities who apply for a position as a government employee and who have been invited to participate in the selection process for employment to the extent that the needs relate to the selection process.

Action:

Procedures are already in place to ensure that employees and job applicants receive accommodation as required. Managers will take the online ODA training to increase their understanding of their obligations to accommodate the accessibility needs of job applicants.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry/secretariats will ensure that new managers and supervisors receive training on fulfilling obligations under Section 8 of the ODA.

Action:

Online training The Ontarians with Disabilities Act - Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities will be available to all new managers and supervisors. The module includes key information about the ODA and employment accommodation (EA), interactive case studies, practical tips, fundamental principles and stages of EA, and links to EA resources.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

An Accessibility Plan will be prepared and posted as part of the ministry/secretariats' annual planning process, in consultation with the Accessibility Directorate of Ontario.

Action:

The 2004-05 Accessibility Plan will be posted on the ministry/secretariats' Internet site in an accessible format. The Accessibility Planning Working Group will meet quarterly to ensure the implementation of the commitments and strategies for 2004/05. The ODA Planning Lead will provide regular updates to the Chief Administrative Officer.

Timeframe:

The Accessibility Plan will be posted by September 30, 2004.
Accessibility Planning Working Group will meet on a quarterly basis throughout 2004/05.
ODA Planning Lead will meet with Chief Administrative Officer throughout 2004/05 as required.

Acts and Regulations

Commitment:

Acts or regulations currently under review or going forward will have issues of accessibility and barrier removal included in the review process.

Action:

Acts or regulations will be reviewed for accessibility issues and barrier removal.

Timeframe:

As acts or regulations are drafted or reviewed.

Policies

Commitment:

Accessibility requirements will be considered as part of the 2005/06 Results-Based Planning (RBP) process.

Action:

Ministry RBP training materials will include information about complying with ODA, and will inform program areas about accessibility requirements for proposal notes. Training materials will also be updated to include any further direction from MBS about ODA requirements for the 2005/06 Results- Based Plan.

Timeframe:

Training materials will be updated upon release of Management Board directives for 2005-06 Results- Based Plan.

Commitment:

Each time a lease renewal is reviewed, accessibility requirements will be considered and communicated to Ontario Realty Corporation.

Action:

Using the Lease Activity Request Template that was revised in 2003-04 to incorporate accessibility concerns, all new leases will be reviewed for accessibility though the mandatory building requirements and the Ontario Realty Corporation lease schedules. Accessibility requirements are also included in lease renewals and, where possible, will be negotiated into the renewal agreements.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Ensure that the ministry/secretariats' 2005/06 Human Resources Plan is consistent with the requirements of the ODA.

Action:

The Human Resources Plan will be reviewed for accessibility issues and barrier removal.

Timeframe:

2005/06

Commitment:

Ministry/secretariat Emergency Evacuation Procedures will include procedures for the safe evacuation of people with disabilities.

Action:

Emergency Evacuation Procedures will be updated as required.

Timeframe:

Ongoing

Programs and Services

Commitment:

The ministry will continue to incorporate accessibility as a component of its annual Infrastructure Plan requests, as well as part of the planning process for capital projects.

Action:

Planning for ODA infrastructure requirements will be included in the annual Infrastructure Plan training to program areas as well as added to the Accommodation Resource Planning Tool. Likewise, the ministry will also review Infrastructure Plan requests prior to submission to ensure that ODA requirements have been addressed.

Timeframe:

2005-06 Infrastructure Planning Process, scheduled for Fall 2004.

Commitment:

An Employment Accommodations Coordinator will be hired to support the Ministry of the Attorney General, Ontario Native Affairs Secretariat and Democratic Renewal Secretariat.

Action:

The Employment Accommodations Coordinator will be responsible for researching employment accommodations issues, reviewing employment accommodations service delivery and developing tools/resources to assist ministry/secretariat managers and supervisors in accommodating their staff.

Timeframe:

2004/05

Practices

Commitment:

Internal procurement practices will be updated to comply with the accessibility requirements of new corporate procurement directives.

Action:

Presentations and training for staff with responsibility for procurement materials will be updated based on Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA.

Timeframe:

2004-05

Commitment:

All receptionist/public inquiry staff and others working directly with the public will take the online ODA training.

Action:

Staff will be advised with instructions for accessing the online training.

Timeframe:

2004/05

Commitment:

Family and Small Claims Courts forms, guides and booklets will continue to be provided online in an accessible format.

Action:

Family and Small Claims Courts forms, guides and booklets are currently posted online in an accessible format and any required changes/revisions to the forms will continue to be posted in an accessible format.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Accessibility information for barrier-free courthouses will be posted on the ministry's Internet site and through a bilingual info-line -- 1-800-387-4456. The info-line will be publicized through government websites and telephone directories.

Action:

The ministry's Internet site will be updated and a bilingual information line will be launched, which will include accessibility information for barrier-free courthouses.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Wherever possible, the Ontario Native Affairs Secretariat will attempt to arrange barrier-free venues for its open houses in public buildings where people with disabilities have full access.

Action:

Events, such as open houses in government owned facilities, municipal buildings and community halls, will be held in accessible buildings wherever possible. In some instances, such as open houses in remote First Nation Communities, this is not always possible.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Democratic Renewal Secretariat public events (including engagement activities), wherever possible, will be held in barrier-free venues according to the "Planning for Accessible Meetings" guidelines.

Action:

DRS will ensure, wherever possible, that public events are held in barrier-free venues, and will identify a person who is responsible for ensuring that accessibility matters are addressed the day of the event. Organizers of Democratic Renewal Secretariat events will use the "Planning for Accessible Meetings" guide to assist in making events accessible to people with disabilities.

Timeframe:

Ongoing

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-326-2220
TTY number: 416-326-4012

E-mail: jus.g.mag.webmaster@jus.gov.on.ca
Ministry Website address: www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario
ISSN **1708-5586**

Ce document est disponible en français.

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2003

Last Updated: 9/30/2004 8:49:06 AM

This Web site has been created as a public service by the Ontario Ministry of the Attorney General. Every reasonable effort has been made to ensure that the information presented is current and accurate. However, users of this site should verify the information before making decisions or acting upon it. The Ministry of the Attorney General does not provide legal advice to the public.

Services

- Bureau du procureur général
- access:defence
- Les avocats et l'aide juridique
- Causes de droit de la famille
- Cour des petites créances
- Frais judiciaires
- Gestion des causes civiles
- Honoraires conditionnels
- Justice Ontario - services internationaux
- Liste des greffes des tribunaux
- Lois
- Médiation obligatoire
- Pensions alimentaires pour enfants
- Procédure simplifiée
- Procurations
- Publications
- Services aux tribunaux
- Services aux victimes d'actes criminels
- Stage en droit au ministère du Procureur général
- Taux d'intérêt postérieurs et

Ministère du Procureur général, Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario et Secrétariat du renouveau démocratique Plan d'accessibilité 2004-2005

Table des matières

- Introduction
- Message du ministre
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004
- Engagements et stratégies pour 2004-2005
- Renseignements

Introduction

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Procureur général, le Secrétariat des Affaires autochtones et le Secrétariat du Renouveau démocratique. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les

antérieurs au jugement
- Visites surveillées

obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

L'accès à la justice est une composante fondamentale du remarquable système judiciaire de l'Ontario. En s'employant à renforcer et à améliorer l'accessibilité, le gouvernement McGuinty s'emploie à édifier des collectivités fortes qui offrent une qualité de vie élevée à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes, sans exception.

Au moment de publier notre deuxième plan d'accessibilité, je suis heureux de constater que nous avons accompli des progrès notables et planifié des mesures importantes pour continuer d'améliorer l'accessibilité de nos programmes, de nos services et de nos installations pour les personnes handicapées. Nous avons particulièrement progressé dans l'élimination des obstacles physiques d'un grand nombre de nos immeubles et de nos locaux, et nous nous employons à améliorer l'accessibilité dans les principaux projets de palais de justice. Ainsi, les nouveaux tribunaux de Chatham et d'Owen Sound sont conformes à la réglementation actuelle et aux lignes directrices établies sur l'aménagement sans obstacle. Le service public de l'Ontario doit donner l'exemple en s'appuyant sur ses succès et ses réalisations pour devenir un employeur et un fournisseur de services intégralement accessible à tous.

Nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés, mais nous avons encore beaucoup à faire. Le gouvernement est résolu à collaborer avec les personnes handicapées de l'Ontario pour élaborer des mesures qui leur permettront de participer pleinement à l'édification d'une province plus forte. Le Secrétariat du Renouveau démocratique, pour sa part, cherchera à établir les meilleurs moyens de faciliter l'accès au vote de tous les citoyens, notamment en rendant les bureaux de vote plus accessibles aux personnes handicapées. Dès cet automne, le gouvernement introduira aussi des mesures qui renforceront l'efficacité de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.

Notre plan d'accessibilité décrit clairement les mesures spécifiques que nous prendrons au cours de l'année pour faciliter l'accès des personnes

handicapées aux services publics essentiels dont nous sommes responsables. Le plan prévoit de nouvelles améliorations qui visent à offrir des locaux sans obstacle, et à nous assurer que l'accessibilité est prise en compte dans toutes les initiatives futures, ainsi que dans l'achat des biens et des services. Les réalisations qui sont mises en avant dans notre plan et les engagements que nous prenons pour l'année à venir illustrent bien les efforts fournis par le Ministère pour soutenir la détermination du gouvernement à édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes. Nous apportons des changements concrets et positifs qui feront de l'Ontario une province forte, saine et prospère.

L'honorable Michael J. Bryant
Le Procureur général,
ministre délégué aux Affaires autochtones,
ministre responsable du Renouveau démocratique

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Engagement :

Diffuser les plans d'accessibilité sur les sites Internet du Ministère et des Secrétariats sous format accessible.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le plan d'accessibilité a été diffusé sur les sites Internet du Ministère et des Secrétariats sous format accessible en mars 2004.

Engagement :

Tout nouveau matériel ajouté aux sites Internet du Ministère et des Secrétariats sera accessible aux personnes qui ont un handicap, et conforme aux critères d'accessibilité de priorité 1 et 2 définis par le WWW et son Initiative d'accessibilité au Web.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Tout nouveau matériel ajouté aux sites Internet du Ministère et des Secrétariats est accessible aux personnes handicapées, et conforme aux critères internationaux d'accessibilité de priorité 1 et 2 définis par le WWW et son Initiative d'accessibilité au Web. Le site Web provisoire du Secrétariat du Renouveau démocratique a été créé en respectant les exigences en matière d'accessibilité aux termes de l'article 6 de la LPHO. Tous les sites Web du Ministère et des Secrétariats intègrent : la

compatibilité avec la technologie de lecture de texte; une plus grande facilité de navigation pour les personnes qui utilisent des dispositifs de pointage de substitution; des illustrations comportant du texte de remplacement, des couleurs et des combinaisons de couleurs hautement contrastées pour les personnes malvoyantes ou daltoniennes; et un concept entièrement proportionnel qui permet aux utilisateurs d'agrandir ou de diminuer le corps du texte.

Engagement :

Veiller à ce que la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles soit intégrée au processus d'examen des lois ou règlements en cours d'examen ou d'adoption.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Les lois et règlements adoptés ont été revus en ce sens avant d'être finalisés.

Engagement :

Évaluer les besoins en matière d'accessibilité relatifs aux propositions présentées dans le plan d'activité 2004-2005.

État d'avancement :

Engagement reporté.

Mesure et calendrier :

Engagement reporté jusqu'au plan 2005-2006 axé sur les résultats.

Motif :

Les modèles fournis par le Secrétariat du Conseil de gestion pour les plans 2004-2005 axés sur les résultats ne contenaient pas d'information sur la LPHO. Il n'a donc pas été possible d'étudier la portée de la LPHO dans toutes les notes relatives à la planification axée sur les résultats.

Engagement :

Mettre à jour les pratiques internes d'approvisionnement pour respecter les exigences en matière d'accessibilité des nouvelles directives ministérielles sur l'approvisionnement.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Engagement permanent.

Motif :

De manière générale, le personnel tient compte de la question de l'accessibilité lors de l'approvisionnement de biens et de services pour le compte du Ministère. Suite à la récente publication par le gouvernement de lignes directrices officielles sur l'approvisionnement, les processus ministériels seront finalisés en 2004-2005 et communiqués au personnel pour assurer le respect des recommandations et la cohérence des processus.

Engagement :

Les chefs de programmes et les superviseurs du Ministère et des Secrétariats recevront des conseils sur les exigences en matière d'accessibilité pour les activités d'approvisionnement, aux termes de l'article 5 de la LPHO. Tout le personnel qui a des responsabilités en matière d'achat recevra les « *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions* » de la LPHO dès que ces lignes directrices sur l'approvisionnement auront été diffusées par le Secrétariat du Conseil de gestion.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Engagement permanent.

Motif :

De manière générale, le personnel tient compte des questions d'accessibilité lors de l'achat de biens et de services pour le compte du Ministère. Suite à la récente publication par le gouvernement des lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO, les processus ministériels seront officialisés en 2004-2005 et communiqués au personnel pour assurer le respect des recommandations et la cohérence des processus.

Engagement :

Passer en revue les Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario pour veiller à ce qu'elles continuent de respecter les lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité et, le cas échéant, soumettre des recommandations d'amélioration.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Le Ministère a revu et continuera de revoir les Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario pour assurer le respect des lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité. Le Ministère se tiendra informé de l'élaboration de toute nouvelle ligne directrice et de toute modification en consultant et en communiquant régulièrement avec la Société immobilière de l'Ontario (SIO).

Engagement :

Code du bâtiment de l'Ontario et de toutes les lignes directrices de la SIO sur l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Toute nouvelle construction et toute planification de projets d'immobilisations respecteront le Code du bâtiment actuel et les lignes directrices actuelles de la Société immobilière de l'Ontario sur l'aménagement sans obstacle.

Engagement :

Dès leur publication, les nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario sur l'aménagement sans obstacle seront largement diffusées au personnel du Ministère et des Secrétariats.

État d'avancement :

En attente de la publication des lignes directrices.

Mesure et calendrier :

À déterminer.

Engagement :

Les modèles de demande de modification de bail seront mis à jour de manière à y intégrer les préoccupations en matière d'accessibilité. Lors de chaque examen d'un renouvellement de bail ou d'un nouveau bail, les besoins d'accessibilité seront évalués et communiqués à la Société immobilière de l'Ontario.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Tous les nouveaux projets de bail font l'objet d'une évaluation de l'accessibilité fondée sur les exigences relatives à la construction et les

échéances fixées par la Société immobilière de l'Ontario pour la réalisation d'un aménagement sans obstacle. Les besoins en matière d'accessibilité sont également intégrés à tout renouvellement de bail et, dans la mesure du possible, négociés dans les accords de renouvellement.

Engagement :

Durant le processus annuel de planification, le Ministère veillera à ce que les besoins en matière d'accessibilité soient pris en considération dans les demandes de projets secondaires de rénovation et de réhabilitation des immobilisations.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Durant le processus de planification de l'infrastructure de 2004-2005, toutes les demandes de projets secondaires de rénovation et de réhabilitation des immobilisations ont été revues en tenant compte des questions d'accessibilité.

Engagement :

Le Ministère intégrera la question de l'accessibilité à toutes les demandes énoncées dans le plan annuel d'infrastructure.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Dans le plan d'infrastructure de 2004-2005, le Ministère a demandé une augmentation de 15 % des fonds d'immobilisations en vue d'assurer la conformité aux exigences de la LPHO. La plus large part de ce financement a été reportée à 2005-2006 en attendant la fin du processus de planification axée sur les résultats et une revue de tous les programmes et services.

Engagement :

Inclure des renseignements sur la LPHO dans le programme d'orientation du personnel qui est diffusé sur le site Intranet du Ministère et des Secrétariats.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le site Intranet du Ministère et des Secrétariats a été mis à jour de façon

à y intégrer des renseignements sur la LPHO.

Engagement :

L'information sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des formats de substitution sera diffusée au personnel par le biais du site Intranet.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

L'information sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des formats de substitution a été affichée sur le site Intranet.

Engagement :

Des renseignements sur l'utilisation de la ligne ATS du Ministère et des Secrétariats et sur la manière dont la ligne est proposée et signalée au public seront fournis au personnel par le biais du site Intranet.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le service de téléscripteur mis à la disposition des personnes sourdes est fourni par une ligne centrale ATS. Des renseignements sur l'utilisation de la ligne ATS du Ministère et des Secrétariats ont été affichés sur le site Intranet.

Engagement :

Étudier les processus des concours de recrutement pour repérer les améliorations à apporter à la qualité du service et à l'adaptation aux personnes handicapées afin de satisfaire les exigences du gouvernement en matière d'adaptation.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Des procédures sont en place pour veiller à ce que le personnel et les personnes postulant un emploi bénéficient des mesures d'adaptation requises. Après avoir constaté la nécessité d'un certain nombre d'aménagements pour le personnel, il a été décidé d'embaucher une personne chargée de coordonner l'adaptation des emplois : c'est l'un des engagements du Ministère et des Secrétariats pour 2004-2005. Outre diverses tâches, cette personne analysera le processus de recrutement

et fera des recommandations pour améliorer les aménagements offerts aux personnes handicapées.

Engagement :

Une formation à l'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins du personnel et des postulants à un emploi qui ont un handicap sera mise à la disposition de tous les nouveaux chefs de service.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le programme de formation en ligne sur la LPHO est à la disposition de tous les chefs du Ministère et des Secrétariats. Cette formation comporte une section sur l'adaptation aux besoins en matière d'accessibilité du personnel et des postulants à un emploi qui ont un handicap.

D'autre part, un projet First contact (« Première rencontre ») a été lancé dans le but d'élaborer du matériel d'orientation en ressources humaines destiné aux nouveaux chefs. Le matériel est encore en cours d'élaboration; la LPHO et les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'accessibilité du personnel et des postulants à un emploi constitueront l'une des composantes du projet de formation.

De plus, l'un des engagements pris par le Ministère et les Secrétariats pour 2004-2005 est d'embaucher une personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois. Cette personne s'emploiera à élaborer des outils pour aider les chefs à gérer les questions liées à l'adaptation des emplois.

Engagement :

La formation sur la LPHO sera une composante obligatoire de tout nouveau programme de formation destiné aux chefs du Ministère et des Secrétariats.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Dans leurs contrats de rendement de 2004-2005, les sous-ministres adjoints et les sous-ministres adjointes s'engagent à s'assurer que tous les nouveaux chefs et les superviseurs suivent la formation en ligne sur la LPHO.

Engagement :

Le Ministère et les Secrétariats chercheront un programme de formation approprié pour les réceptionnistes, les employés affectés aux

renseignements du public et toute personne en contact direct avec le public, pour que le personnel comprenne bien toute la portée des termes « handicap » et « obstacles à l'accessibilité » selon la définition énoncée dans la LPHO.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le Ministère et les Secrétariats ont repéré des possibilités de formation pour le personnel qui occupent ces emplois. L'un de ses engagements pour 2004-2005 est que les réceptionnistes, le personnel affecté aux renseignements au public et tout le personnel de première ligne suivent la formation en ligne sur la LPHO.

Engagement :

Vérifier que le nouveau plan des ressources humaines respecte les exigences aux termes de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement reporté.

Mesure et calendrier :

À déterminer.

Motif :

En raison des changements au gouvernement et de la mise en oeuvre de la planification axée sur les résultats, les plans des ressources humaines de 2004-2005 ont été reportés au prochain exercice fiscal. La nouvelle sous-ministre responsable du Centre de développement du leadership et de gestion des ressources humaines s'emploie actuellement à élaborer un nouveau processus et un modèle de plan pour l'année prochaine.

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Exigences de la Loi

Engagement :

Les Normes de conception architecturale pour les palais de justice de la province de l'Ontario seront revues pour vérifier qu'elles respectent les lignes directrices actuelles et nouvelles du gouvernement en matière d'accessibilité et, le cas échéant, soumettre des recommandations d'amélioration.

Mesures à prendre :

Le Ministère continuera de passer en revue les Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario pour s'assurer qu'elles respectent les lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité. Le Ministère se tiendra informé de toute modification des normes en consultant et en communiquant régulièrement avec la Société immobilière de l'Ontario.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Les modifications apportées aux lignes directrices sur l'accessibilité de la Société immobilière de l'Ontario seront transmises au personnel du ministère du Procureur général, du Secrétariat des Affaires autochtones de l'Ontario et du Secrétariat du Renouvellement démocratique.

Mesures à prendre :

Dès la réception des nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario, une stratégie de communication sera élaborée en vue de faire clairement connaître les modifications à tout le personnel du Ministère et des Secrétariats.

Calendrier :

À déterminer. Cet engagement dépend de la date de diffusion des nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario. Cet engagement était déjà inclus dans le plan d'accessibilité 2003-2004.

Engagement :

Les chefs de programmes et les superviseurs du Ministère et des Secrétariats recevront des conseils sur les exigences en matière d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement aux termes de l'article 5 de la LPHO.

Mesures à prendre :

Le Ministère et les Secrétariats continueront de tenir compte des questions d'accessibilité relatives à toutes les activités d'approvisionnement. Tout le personnel qui a des responsabilités en matière d'achat recevra les « Guidelines for Implementing the Procurement Provisions » de la LPHO.

Calendrier :

2004-2005.

Engagement :

Tout nouveau matériel ajouté au site Internet du Ministère et des Secrétariats sera accessible aux personnes qui ont un handicap.

conformément aux termes de l'article 6 de la LPHO.

Mesures à prendre :

Les sites Web continueront de respecter les critères internationaux d'accessibilité de priorité 1 et 2 définis par le WWW et son Initiative d'accessibilité au Web. Les sites Web continueront d'intégrer : la compatibilité avec la technologie de lecture de texte; la facilité de navigation pour les personnes qui utilisent des dispositifs de pointage de substitution; des illustrations comportant du texte de remplacement, des couleurs et des combinaisons de couleurs hautement contrastées pour les personnes malvoyantes ou daltoniennes; et un concept entièrement proportionnel qui permet aux utilisateurs d'agrandir ou de diminuer le corps du texte.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le Ministère et les Secrétariats continueront de collaborer avec Publications Ontario pour répondre, en temps opportun, aux demandes présentées par une personne handicapée ou en son nom pour recevoir des publications ministérielles sur des supports de substitution, sauf en cas d'impossibilité technique.

Mesures à prendre :

Le personnel transmettra chaque demande reçue par le Ministère et par les Secrétariats à Publications Ontario, conformément à la procédure actuelle.

Calendrier :

Engagement permanent, suivant la demande.

Engagement :

Le Ministère et les Secrétariats continueront de prendre les mesures d'adaptation appropriées pour répondre aux besoins du personnel en matière d'accessibilité, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario, dans la mesure où ces besoins sont liés au poste occupé.

Mesures à prendre :

Les aménagements adéquats continueront d'être fournis au personnel d'une manière individuelle, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario et à la politique ministérielle.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le Ministère et les Secrétariats continueront de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui postulent un emploi de fonctionnaire et qui ont été invitées à participer au processus de recrutement, dans la mesure où ces besoins sont liés au processus de recrutement.

Mesures à prendre :

Des procédures existent déjà pour veiller à ce que le personnel et les postulants à un emploi bénéficient des mesures d'adaptation nécessaires. Les chefs suivront la formation en ligne sur la LPHO pour mieux comprendre leur obligation de répondre aux besoins d'accessibilité des postulants à un emploi.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le Ministère et les Secrétariats veilleront à ce que les nouveaux chefs et superviseurs suivent une formation au respect des obligations que leur impose l'article 8 de la LPHO.

Mesures à prendre :

La formation en ligne sur la LPHO (« *The Ontarians with Disabilities Act : Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* ») sera mise à la disposition de tous les nouveaux chefs et superviseurs. Ce module de formation contient des renseignements clés sur la LPHO, sur l'adaptation des emplois aux personnes handicapées, des études de cas interactives, des conseils pratiques, les principes fondamentaux et les étapes de l'adaptation, ainsi que des liens vers des ressources relatives à l'adaptation des emplois.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le processus de planification annuelle du Ministère et des Secrétariats comportera la préparation et l'affichage d'un plan d'accessibilité, après consultation avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

Mesures à prendre :

Le plan d'accessibilité 2004-2005 sera affiché sur le site Internet du Ministère et des Secrétariats sous format accessible. Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se réunira tous les trimestres pour veiller à la mise en oeuvre des engagements et stratégies adoptés pour 2004-2005. Le ou la chef de la planification de la LPHO tiendra régulièrement la direction générale de l'administration au courant des progrès accomplis.

Calendrier :

Le plan d'accessibilité sera affiché d'ici le 30 septembre 2004.
Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se réunira tous les trimestres durant l'exercice 2004-2005.
Le ou la chef de la planification de la LPHO rencontrera le directeur général ou la directrice générale de l'administration selon les besoins au cours de l'exercice 2004-2005.

Lois et règlements

Engagement :

La question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles sera intégrée au processus d'examen des lois ou règlements en cours d'examen ou d'adoption.

Mesures à prendre :

Les lois ou règlements seront évalués en fonction de la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles.

Calendrier :

À mesure que les lois ou règlements sont en cours d'élaboration ou d'examen.

Politiques

Engagement :

L'examen des besoins en matière d'accessibilité sera intégré au processus de planification axée sur les résultats 2005-2006.

Mesures à prendre :

Le matériel de formation à la planification axée sur les résultats du Ministère comportera une information sur le respect des exigences de la LPHO, et fournira des renseignements sur les besoins en matière d'accessibilité pour les notes de synthèse portant sur les propositions dans chaque secteur d'activité. Le matériel de formation sera également mis à jour afin d'y inclure toute nouvelle orientation fournie par le Secrétariat du Conseil de gestion sur les exigences relatives à la LHPO pour le plan de 2005-2006 axé sur les résultats.

Calendrier :

Le matériel de formation sera mis à jour dès la diffusion par le Secrétariat du Conseil de gestion des lignes directrices sur les plans 2005-2006 axés sur les résultats.

Engagement :

Chaque fois que le renouvellement d'un bail est à l'étude, les besoins en

matière d'accessibilité seront étudiés et communiqués à la Société immobilière de l'Ontario.

Mesures à prendre :

En utilisant le modèle de demande de modification de bail qui a été révisé en 2003-2004 en vue d'y intégrer les questions liées à l'accessibilité, tous les nouveaux baux feront l'objet d'une évaluation de l'accessibilité en fonction des exigences en matière de construction et des échéances fixées par la Société immobilière de l'Ontario pour l'aménagement sans obstacles des locaux loués. Les besoins relatifs à l'accessibilité sont également intégrés à tout renouvellement de bail et, dans la mesure du possible, seront négociés dans les accords de renouvellement.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Vérifier que le plan des ressources humaines 2005-2006 du Ministère et des Secrétariats satisfait les exigences de la LPHO.

Mesures à prendre :

Le plan des ressources humaines sera évalué en fonction de la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles.

Calendrier :

2005-2006.

Engagement :

Les procédures d'évacuation d'urgence du Ministère et des Secrétariats comporteront des procédures spécifiques pour l'évacuation en toute sécurité des personnes handicapées.

Mesures à prendre :

Les procédures d'évacuation d'urgence seront mises à jour si nécessaire.

Calendrier :

Engagement permanent.

Programmes et services

Engagement :

Le Ministère continuera d'intégrer l'accessibilité aux demandes présentées dans le plan annuel d'infrastructure, ainsi qu'au processus de planification des projets d'immobilisations.

Mesures à prendre :

La planification des besoins en infrastructure relatifs à la LPHO sera incluse dans le plan annuel d'infrastructure des différents secteurs d'activité; elle sera également intégrée à l'outil de planification des ressources d'adaptation des emplois. De même, le Ministère passera en revue les demandes présentées dans le plan d'infrastructure avant de le soumettre, pour veiller à ce que les exigences de la LPHO ont bien été respectées.

Calendrier :

Processus de planification de l'infrastructure 2005-2006, prévu pour l'automne 2004.

Engagement :

Une personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois sera engagée pour appuyer le ministère du Procureur général, le Secrétariat des Affaires autochtones de l'Ontario et le Secrétariat du Renouveau démocratique.

Mesures à prendre :

La personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois sera chargée de se documenter sur les questions d'adaptation, la prestation des services liés à l'adaptation des emplois, et l'élaboration d'outils et de ressources destinés à aider les chefs et les superviseurs du Ministère et des Secrétariats à répondre aux besoins du personnel en matière d'aménagement.

Calendrier :

2004-2005.

Pratiques

Engagement :

Les pratiques internes d'approvisionnement seront mises à jour de manière à respecter les exigences en matière d'accessibilité définies dans les nouvelles directives ministérielles sur l'approvisionnement.

Mesures à prendre :

Les présentations et la formation destinées au personnel qui a des responsabilités en matière d'achat seront mises à jour en fonction des nouvelles lignes directrices ministérielles, les « Guidelines for Implementing the Procurement Provisions » de la LPHO.

Calendrier :

2004-2005.

Engagement :

Les réceptionnistes, les employés affectés aux renseignements au public et toute personne qui est en contact direct avec le public suivra la formation en ligne sur la LPHO.

Mesures à prendre :

Le personnel recevra des instructions pour accéder à la formation en ligne.

Calendrier :

2004-2005.

Engagement :

Les formulaires, les guides et les brochures de la Cour de la famille et de la Cour des petites créances continueront d'être proposés en ligne sous format accessible.

Mesures à prendre :

Les formulaires, les guides et les brochures de la Cour de la famille et de la Cour des petites créances sont actuellement affichés en ligne sous format accessible. Toute modification apportée aux formulaires sera affichée sous format accessible.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Des renseignements sur l'accessibilité des tribunaux sans obstacle seront disponibles sur le site Internet du Ministère ainsi que sur une ligne d'information bilingue au numéro 1 800 387-4456. L'existence de la ligne d'information sera signalée sur les sites Web et dans les annuaires téléphoniques du gouvernement.

Mesures à prendre :

Le site Internet du Ministère sera mis à jour et une ligne d'information bilingue sera mise en place. On y trouvera des renseignements sur l'accessibilité des tribunaux sans obstacle.

Calendrier :

Engagement en cours de réalisation.

Engagement :

Dans la mesure du possible, le Secrétariat des Affaires autochtones de l'Ontario s'emploiera à trouver des lieux accessibles pour la tenue de ses rencontres portes ouvertes dans des édifices publics auxquels les personnes handicapées ont intégralement accès.

Mesures à prendre :

Les événements comme les rencontres portes ouvertes dans les édifices appartenant au gouvernement, les bâtiments municipaux et les salles communautaires seront organisés, dans la mesure du possible, dans des édifices accessibles. Dans certains cas, comme dans certaines communautés isolées des Premières nations, il n'est pas toujours possible de respecter cette exigence.

Calendrier :

Engagement en cours de réalisation.

Engagement :

Les événements publics (y compris les activités d'engagement citoyen) du Secrétariat du Renouveau démocratique seront organisés, dans la mesure du possible, dans des lieux accessibles, conformément aux lignes directrices sur la « Planification de réunions accessibles ».

Mesures à prendre :

Le Secrétariat du Renouveau démocratique veillera, dans la mesure du possible, à organiser les événements publics dans des lieux accessibles, et désignera une personne qui sera chargée des questions liées à l'accessibilité le jour où se tient l'événement. Les responsables de l'organisation des événements du Secrétariat se référeront au guide « Planification de réunions accessibles » pour rendre les événements accessibles aux personnes handicapées.

Calendrier :

Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Please phone:

Renseignements généraux : 416 326-2220
Numéros ATS : 416 326-4012

Courriel : jus.g.mag.webmaster@jus.gov.on.ca
Site Web du ministère : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à :
http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur

support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN **1708-5608**

This document is available in English.

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003

Dernière mise à jour : 9/30/2004 8:50:37 AM

Ce site Web a été créé par le ministère du Procureur général de l'Ontario à titre de service au public. Tous les efforts raisonnables ont été déployés pour assurer que l'information présentée est à jour et exacte, mais les utilisateurs du site devraient vérifier l'information avant de prendre des décisions ou de s'en servir. Le ministère du Procureur général ne donne pas d'avis juridiques au public.